



Un chef d'entreprise peut il etre salarié dans une entreprise.

Par **niniraf_old**, le **21/05/2007** à **20:10**

bonjour,

Je me présente, j'ai créé le 1er septembre 2006 mon entreprise une agence matrimoniale et j'ai eu droit à l'ACCRE en tant que demandeur d'emploi. Il se trouve que mon indemnisation assédic se termine ce mois si et que je ne fait pas encore de salaire, de ce fait ma situation financière va etre catastrophique. Ma question est la suivante, en tant que chef d'entreprise est ce que je peux avoir un contrat à mi-temps en plus dans une autre entrprise??
Merci par avance pour votre réponse c'est très important pour moi.

Par **Jurigaby**, le **21/05/2007** à **21:05**

Bonjour.

Effectivement, rien ne vous empêche de travailler dans une autre entreprise, même si vous êtes déjà chef d'entreprise.

Cdt.

Par **HEP**, le **24/10/2010** à **21:23**

je suis gérant majoritaire associé unique d'une EURL

je vais reprendre une activité salarié pour un CDD de plusieurs mois
je n'arrête pas ma EURL
comment faire pour ne pas payer 2 fois la sécurité sociale et la complémentaire ?

comme chef d'entreprise je cotise au RSI, URSSAF et une complémentaire

merci pour votre réponse

cordialement